

Constituer votre dossier

Ce fichier ne peut être ouvert qu'avec internet explorer disponible sur tous les Pc's équipés Windows.

Ne fonctionne pas avec Google Chrome, Edge et sur les Pc's Mac.

Le fichier peut mettre un certain temps à apparaître sur votre navigateur. Nécessite Adobe Reader 9 ou supérieur voir sur le site d'Adobe pour les mises à jour.

Que doit-il contenir?

Le formulaire peut être complété à la main. Nous vous conseillons toutefois de le faire électroniquement, ce qui a pour avantage que les catégories d'ICC apparaissent automatiquement en fonction de votre ou vos brevets actuels.

Une photocopie recto/verso de votre ou vos brevets

Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou mieux une copie EID

de la puce électronique. Si vous ne possédez pas de lecteur EID, la copie peut être demandée au guichet de votre banque.

Une photo d'identité (sur fond blanc) d'une qualité suffisante

(évent.) des documents qui attestent de votre expérience à la voile

Vous faites parvenir le dossier par courrier à :

André COLOT

Rue de Namur, 175 Bte 3 C4

1300 - Wavre

Mobile : 0475/66.13.14

Email : quesera@skynet.be

Vous payez la somme de 63€ à la Ligue Motonautique Belge fixée pour 2017. Les 63€ comprennent un envoi simple, en cas de problème de réception par la Poste, une demande de duplicata doit être adressée en repayant les 63€. Toutefois, vous avez la possibilité de vous faire envoyer votre brevet par recommandé moyennant un supplément de 6€ soit au total 69€ offrant la garantie.

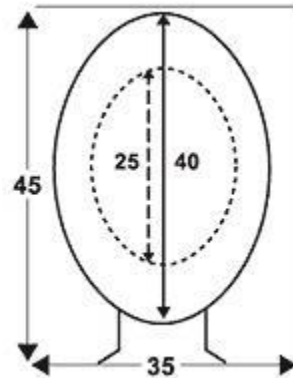
N° de compte Ligue Motonautique Belge : 360-0453495-26

IBAN : BE59 3600 4534 9526 N° BIC : BBRUBEBB

La ligue Motonautique Belge traite votre demande et vous envoie l'ICC à votre domicile.

Spécifications pour la photo d'identité

Dimensions papier : 35 mm largeur X 45 mm hauteur



Dimensions en version électronique :

236 (largeur) sur 295 pixels (hauteur)

Votre brevet de conduite	ICC			
	I	C	M	S
Brevet de conduite général	X	X	X	Voir remarque
Brevet de conduite restreint	X		X	
Brevet de Yachtman		X	X	
Brevet de navigateur de yacht		X	X	
Certificat de conduite A	X	X	X	
Certificat de conduite B	X		X	
Patente de batelier du Rhin	X	X	X	



Les autres brevets ne sont pas pris en considération !

REMARQUE

En règle générale, l'ICC est délivré pour la conduite d'un bateau à moteur (ICC "M"). Si vous souhaitez obtenir un ICC valable aussi pour la conduite d'un voilier, vous devrez signer une **déclaration sur l'honneur** attestant de votre capacité à naviguer à la voile. Cette déclaration figure sur le formulaire de demande. Vous pouvez joindre éventuellement des éléments de preuve (ex. attestation de suivi d'un cours).